PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 SEPTEMBRE 2026 à 19H30

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er septembre 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. JEGLOT B, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, FRABOULET C, ROUXEL D, OLLITRAULT S, CLEZIO P, TRENY C, RAFFRAY Y, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V.

Absents excusés : FOULFOIN F. qui a donné pouvoir à CLEZIO P.
LE BOUFFOS R. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
LE BORGNE PY qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

Secrétaire de séance : MAUVIEUX O.

- Nombre de Conseillers Municipaux : 19
- Nombre de Conseillers Municipaux présents : 16
- Nombre de pouvoirs : 3
- Nombre d'absents : 3

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- analyse financière du budget communal
- salle omnisports : devis lot serrurerie – point sur les travaux
- local club des jeunes : devis travaux enrobé, terrasse et réseaux
- personnel : mandat au Centre de Gestion pour la mise en concurrence du contrat-groupe d'assurances statutaires – renouvellement contrat d'agents en remplacement
- validation du plan de sauvegarde et de la réserve communale de sécurité civile
- recensement de la population 2027 : nomination de la coordinatrice communale – embauche de trois agents recenseurs
- repas du CCAS
- organisation de la fête des associations
- bilan rentrée solaire
- dossier Box Médicale
- informations et questions diverses : dégradations city-stade, Mois du Doc, Vendredis des Chapelles

N'ayant eu aucune observation, le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2026 est validé.

1- ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET COMMUNAL 2021-2025

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :
Les élus ont été destinataires de l'analyse par mail.

La commune présente globalement une situation financière saine sur la période 2021-2025, malgré une légère dégradation de ses marges de manœuvre. Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 14,4 %, mais moins rapidement que les dépenses de fonctionnement qui ont augmenté de 29,2 %, sous l'effet notamment de la hausse des charges de personnel et des charges générales (inflation des prix cumulée de 24.6 % sur la période).
L'autofinancement brut demeure positif et supérieur à la moyenne nationale (196 €/habitant contre 177 €/habitant), mais il a diminué de 21 % sur la période. Après déduction des annuités bancaires actuelles, la capacité d'autofinancement nette reste également positive (83 €/habitant), permettant encore de financer une partie des investissements sans recours systématique à l'emprunt mais reste limitée.
Sur les dernières années, la commune a mené une politique d'investissement prudente, avec des dépenses d'équipement en baisse de près de 28 % entre 2021 et 2025. L'encours de dette est passé de 2,19 M€ à 1,57 M€, soit une diminution de 28,4 %. Malgré cette amélioration, l'endettement reste supérieur aux moyennes de comparaison.
La capacité de désendettement s'établit à 4,64 années de CAF brute. C'est un niveau considéré comme maîtrisé au regard des critères des chambres régionales des comptes.
Les ressources fiscales reposent principalement sur la taxe foncière bâtie. Les taux pratiqués sont relativement élevés mais les bases fiscales demeurent faibles. La dotation globale de fonctionnement progresse régulièrement et atteint 269 k€ en 2025.
Enfin, la trésorerie s'élève à 402 k€ au 31 décembre 2025. Elle est inférieure aux moyennes de référence mais elle reste suffisante pour assurer le fonctionnement courant.

2- SALLE OMNISPORTS

Rapporteur : Brigitte Jéglot, Adjointe au Maire

- devis lot serrurerie

Note explicative :
Le COPIL s'est réuni le 1er septembre pour étudier les propositions du lot serrurerie (hors marché). Ce lot concerne la fabrication et la pose de cloisons avec grillage pour box de rangement des équipements destinés aux clubs de sport avec portes et serrures.
4 entreprises ont été consultées :

- Renouard : 16 800 € HT
- Métafer : 24 359,65 € HT
- Le Ténaff Industrie : 11 571,87 € HT
- Fer d'Acier (Bruno Macé) : 10 100 € HT

Le COPIL propose de retenir l'entreprise Fer d'Acier.

Discussion et vote :
Les élus s'étonnent de la différence de prix entre ces artisans. Brigitte Jéglot informe que Métafer est un ferronnier d'art.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis du COPIL et retient le devis de Fer d'Acier pour 10 100 € HT. Ce dernier, en tant que sous-traitant de l'entreprise Argoat Bois, a déjà effectué des travaux dans la salle.
La dépense sera mandatée en section d'investissement.

▪ point sur les travaux

Note explicative :
Les travaux ont repris fin août suite aux congés d'été. La peinture et les carrelages sont en cours. Le SDU a également commencé et doit finir dans une semaine.
Brigitte Jéglot informe également qu'elle a repris contact avec Dekra afin de faire vérifier les travaux de couverture suite aux fuites constatées dans la grande salle. Ce dernier a constaté les défauts et a envoyé un courrier à l'architecte et au couvreur. Le Conseil Municipal autorise Brigitte Jéglot à prendre attache avec l'assureur de la commune afin de demander le passage d'un expert.

3- LOCAL DU CLUB DES JEUNES : DEVIS ENROBE, TERRASSE ET RESEAU

Rapporteur : Brigitte Jéglot, Adjointe au Maire

Note explicative :
La commission bâtiments s'est réunie le 27 août dernier.

Brigitte Jéglot rappelle que, lors de sa séance du 23 avril 2026, le Conseil Municipal avait retenu le devis de la société Eurovia d'un montant de 23 453.17 € HT pour les travaux d'accès PMR, terrasse et enrobé.

La commission bâtiment a étudié ces travaux et propose de retenir les devis suivants :

- Colas TP : travaux enrobé cour local chasseur : 9 397,00 € HT
  travaux enrobé parking local club des jeunes : 17 759,45 € HT
- Pruvot : tranchées et gaines : 2 123,00 € HT
  terrasse et rampe d'accès PMR : 4 797,00 € HT

Soit : 34 076,45 € HT

Toutefois, après discussion entre adjoints, une autre solution est proposée :

- Colas TP : travaux enrobé cour local chasseur : 9 397,00 € HT
  travaux enrobé parking local club des jeunes : 17 759,45 € HT
  tranchées et gaines : 3 850,80 € HT
- Pruvot : terrasse et rampe d'accès PMR : 4 797,00 € HT

Soit : 35 804,25 € HT

Discussion et vote :
A l'unanimité, le Conseil Municipal retient la 2ème proposition et autorise la modification de la délibération du 23 avril dernier.
Les factures seront mandatées en section d'investissement du budget communal.

4- **PERSONNEL**

▪ mandat au Centre de Gestion pour la mise en concurrence du contrat-groupe d'assurances statutaires :

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :
Le contrat-groupe d'assurances statutaires assure, depuis plus de 30 ans, la mise en place et la gestion du contrat à destination des employeurs afin de couvrir les absences statutaires (arrêt travail) de leurs agents.
Afin de préparer la prochaine mise en concurrence, qui sera publiée début 2027, avec une date d'effet au 1er janvier 2028, il est demandé aux communes si elles souhaitent y participer.
Comme lors des précédentes consultations, le Centre de Gestion proposera une mutualisation des risques.
Il convient de se prononcer sur la participation de la commune à la consultation sachant que la commune ne sera pas contrainte d'y adhérer si la proposition ne convient pas.

Discussion et vote :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de participer à la consultation.

▪ renouvellement contrat d'agents en remplacement :

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :
- Pour information, l'arrêt de travail de Valérie Le Maire est prolongé jusqu'au 2 octobre.

Ophélie Clairbaux, qui la remplace depuis le 7 avril, continue le remplacement. Les contrats de travail suivent la durée de l'arrêt de travail.

- Sandra Engels est de nouveau en arrêt jusqu'au 7 septembre. Son contrat allant jusqu'au 31 août n'a donc pas été renouvelé. Stéphanie Moy continue sur son poste. Il lui sera proposer des contrats mensuels jusqu'à ce que l'agent reprenne le travail. Un point sera fait en fin d'année.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de travail de ces deux agents qui seront rémunérées sur l'indice brut 367 au prorata des heures effectuées.

Discussion et vote :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement des contrats de ces agents pour assurer les remplacements pendant les périodes d'arrêt maladie.

5- **VALIDATION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE**

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :
Le plan communal de sauvegarde est un document opérationnel de gestion de crise établi à l'échelle de la commune, sous la responsabilité du maire. Il sert à organiser la réponse de la commune en cas d'événement majeur (inondation, tempête, accident industriel, séisme ou crise sanitaire)

La Préfecture conseille fortement aux communes d'en avoir un ainsi qu'une réserve communale de sécurité civile.

Afin d'en prendre connaissance, chaque élu en a reçu un exemplaire. Il est demandé au Conseil d'y apporter des modifications ou de l'approuver lors de cette séance.

Discussion et vote :
Les élus indiquent les modifications à effectuer sur le plan de sauvegarde et, après en avoir délibéré, ils l'approuvent à l'unanimité.

6- **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2027**

Rapporteur : Laure Boizard, Adjointe au Maire

- nomination de la coordonnatrice communale :

Note explicative :
Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027.
Le coordonnateur communal est la personne nommée par arrêté du maire pour encadrer la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement. Il supervise les agents recenseurs et travaille en lien avec l'INSEE.
Monsieur le Maire propose de nommer Karine Foulfoin, coordinatrice communale.

Discussion et vote :
Le Conseil Municipal donne son accord sur cette nomination.

- embauche de trois agents recenseurs :

Note explicative :
Les agents recenseurs doivent être disponibles, avoir des compétences relationnelles, être neutre et discret, travailler avec méthode. Ils devront obligatoirement être véhiculés.
Leur contrat de travail débutera le 4 janvier 2027 pour se terminer le 27 février 2027 car des journées de formation auront lieu avant le 21 janvier.
Ils ne sont pas payés à l'heure. Leur rémunération suit soit un barème forfaitaire par bulletin individuel et feuille de logement soit est basé sur un indice de la fonction publique mais il est compliqué de déterminer une durée hebdomadaire de travail.

Après renseignements pris auprès d'autres collectivités ayant réalisé leur recensement cette année, il est proposé les forfaits bruts suivants :
- 1.20 € par feuille de logement
- 2 € par bulletin individuel
- 80 € pour les formations
- 40 € de prime de fin de collecte
- 120 € de prime de frais de déplacement

Pour information, en moyenne, un agent recenseur prend en charge 270 feuilles de logement et 550 bulletins individuels.

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces embauches et à rémunérer ces agents en fin de collecte.

Discussion et vote :
Le Conseil Municipal donne son accord sur ces embauches et sur la rémunération des agents recenseurs.
Une annonce sera mise sur le site Internet de la commune et sur Illiwap.

7- **REPAS DU CCAS**

Rapporteur : Ozanne Mauvieux, Conseillère Municipale déléguée aux affaires sociales

Note explicative :
Il aura lieu le dimanche 11 octobre à la salle des fêtes. Les 169 habitants de 75 ans et plus sont invités.

Le repas sera préparé et servi par Fabrice Hamon :

- apéritif à table : 2 toasts froids et un toast chaud.
- filet de poisson avec sa mousseline de butternut sauce crustacé
- joue de bœuf mijoté au vin
- fromage : tomme grise et chèvre chaud au poivre
- verrine tiramisu et sa glace au caramel
- café et petit chocolat

Le prix unitaire est de 30 €.

Pour l'animation, nous recherchons un musicien ou autre. Une exposition de vieilles photos sera mise en place et un quizz sur Trévé sera organisé pendant le repas.

Les élus ont une liste de personnes âgées à inviter. Un colis peut être offert aux personnes âgées hospitalisées ou en Ehpad mais les personnes qui font le choix de ne pas venir au repas ne recevront pas de colis.
Les listes sont à ramener en mairie le 22 septembre au plus tard.

A partir de l'année prochaine, les élus auront une nouvelle liste d'invités chaque année afin de mieux connaitre la population.

8- **ORGANISATION DE LA FETE DES ASSOCIATIONS**

Rapporteur : Laurent Jouanno, Adjoint au Maire

Note explicative :
Laurent Jouanno informe que, suite aux 2 commissions animations du 22 avril et du 17 juin avec l'ensemble des asso, est née la fête des associations où l'ensemble d'entre elles étaient fortement motivées pour démarrer cette nouvelle festivité.

Des banderoles ont été faites pour la publication dans les entrées du bourg et des petits panneaux également pour présenter chaque asso.
En complément 830 flyers ont été imprimés et distribués dans les boites aux lettres des Trévéens par les élus.

La date a été fixée au samedi 12 septembre de 10h00 à 17h00 après le forum de Loudéac mais en début d'année scolaire pour les inscriptions de la nouvelle saison 2026-2027. La fête se déroulera au terrain d'honneur où des tonnelles seront installées pour les asso.

18 asso seront présentes : Trévé Sports, Club des Jeunes, Fun Run, Boxe Energy, Club des Cyclos, Comité St Pierre, les Amis du Ménec, Les Sonneurs des Landes, Trévé Danses et Loisirs, Club Des Ainés, Créamanflor, Anim'à Trévé, WRC, la Clementeam, l'Apel, l'Ogec, Amicale Laïque, ASCRL.

Sur la journée, 13 animations seront calées au fil de l'eau pour présenter les associations : courses à pied, marche, sorties vélo, démonstrations Boxe Energy, musiques et danses bretonnes, match de foot, palets, boules bretonnes.

La buvette et la restauration seront tenus par 2-3 bénévoles de chaque association et les bénéfices seront partagés entre eux.

Merci encore aux élus pour la distribution des flyers.

9- **BILAN RENTREE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire et Brigitte Jéglot se sont rendus dans les écoles le jour de la rentrée scolaire.

▪ *écoles* : à l'école des Perrières, 88 enfants sont inscrits et 94 élèves à l'école Sainte-Jeanne d'Arc.

▪ *restaurant scolaire* : 155 enfants par midi en moyenne.

▪ *accueil périscolaire* : entre 40 et 45 enfants sont présents le matin et le soir et 35 enfants en moyenne sont accueillis le mercredi.

10- **BOX MEDICALE**

Rapporteur : Gérard Mathécade, Maire

Note explicative :
Le projet d'implantation de la box médicale dans le cadre du programme d'innovation France 2030 n'a pas abouti faute de financement de l'Etat.
La société Box Médicale nous propose de relancer le projet. L'acquisition de la box serait de 71 600 € HT incluant la borne de téléconsultation avec un contrat pour 4 années d'exploitation, la maintenance et la garantie. A cette somme, il convient de rajouter 1 000 € HT pour la livraison de la Box.

Pour cette acquisition, la commune pourrait obtenir une subvention de 25 000 €.
Il resterait à financer 46 600 € HT sachant que l'autofinancement de la commune doit être au minimum de 9 000 €. Des financements auprès de la Région et du Département devront être trouvés à hauteur de 37 600 €.
A ces dépenses, s'ajoutent aussi les frais d'électricité (100€ / mois), d'Internet (100€ / mois) ainsi que le ménage (20 minutes par jour).

Au bout des 4 ans d'exploitation, si la commune souhaite conserver la Box en place, une nouvelle offre de continuité de location sera proposée pour 694 € HT / mois, renouvelable tous les ans pendant 4 ans, à laquelle il convient de rajouter les frais d'électricité, d'internet et le ménage.

La commune s'est quand même positionnée fin juillet mais le projet ne semble pas viable financièrement.

Discussion et vote :
Après discussion, les élus renoncent à ce projet jugé trop coûteux pour la commune.

11- **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

1- *Dégradations au city-stade* : Monsieur le Maire informe qu'un groupe de jeunes a endommagé le gazon du city-stade avec les roues de leurs trottinettes électriques. La gendarmerie a été prévenue. Un devis de réparation a été demandé au SDU. Le Conseil Municipal s'indigne de ces dégradations et souhaitent que les auteurs de ces faits, s'ils sont connus, prennent en charge les frais de remise en état.

2- *Mois du Doc* : Laure Boizard précise que la projection du film aura lieu le vendredi 6 novembre à la médiathèque. Le film s'intitule « Petit rempart », nom du centre d'hébergement d'urgence où sont accueillies des femmes battues. La réalisatrice, qui sera présente raconte la chute de ces femmes mais surtout leur reconstruction.

3- *Concert « Les Vendredis des Chapelles »* : il a eu lieu le 28 août à la chapelle Saint-Pierre devant un nombreux public.

4- *Collecte du tri sélectif* : suite à la question des élus, Monsieur le Maire informe qu'in a averti LCBC, et notamment le Président, sur les incidents de la collecte.

5- *Demande de devis de fournitures et pose de films solaires* : Monsieur le Maire et Angeline Fiot ont rencontré la société Filmatec qui propose des films de protection solaire filtrent jusqu'à 86% de l'énergie solaire permettant de diminuer la température des locaux de 5 degrés. Un devis sera fait pour la Maison des Lutins, l'école et la médiathèque. Ozanne Mauvieux et David Rouxel proposent aussi d'étudier le concept de végétalisation des cours.

Fin de séance : 21h45

Dates à retenir :

- samedi 12 septembre de 10h à 17h au terrain de foot : fête des associations
- mardi 15 septembre à 18h : conseil communautaire
- mercredi 23 septembre à18h30 : commission culture
- dimanche 27 septembre : élections sénatoriales
- jeudi 1er octobre à 18h30 : commission enfance jeunesse
- mardi 6 octobre à 18h : conseil communautaire
- jeudi 8 octobre à 19h30 : Conseil Municipal
- dimanche 11 octobre : repas du CCAS
- dimanche 18 octobre : repas des classes 6
- lundi 19 octobre à 19h : commission finances